

REGLEMENT FINANCIER 2008 /2009

※ MATCHES ALLER/RETOUR :

Le club qui reçoit conserve intégralement sa recette mais il est dans l'obligation de payer :

- **la moitié des frais d'arbitre** , la deuxième moitié des frais précités est à la charge du club visiteur (*Le règlement doit être effectué avant la rencontre*)
- **Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse**, pour un montant forfaitaire de 400 €

※ MATCH ALLER SEULEMENT :

- Si les rencontres se disputent seulement en match « aller » les frais de déplacement de l'équipe visiteuse sont calculés au prix de 1,40 € par kilomètre sur la base de l'itinéraire le plus direct.

※ FRAIS DE DEPLACEMENT DU DELEGUE SPORTIF :

- Ils sont à la charge du club ou des clubs lorsqu'ils en font la demande ou lorsque le comité le désigne d'office suite à des incidents antérieurs.

※ DIFFERENDS FINANCIERS ENTRE CLUBS :

Le Comité des Alpes de Rugby se réserve le droit d'intervenir dans les différends financiers entre clubs provoqués par le non respect des obligations énoncées.

※ RENCONTRES DE CHAMPIONNAT OU DE CHALLENGE ORGANISEES SUR TERRAIN NEUTRE PAR LE COMITE DES ALPES :

Le club qui organise la rencontre fixe le prix des entrées, assure la vente des tickets et contrôle l'accès au stade.

Les frais d'arbitre et de délégué sont, pour moitié, pris en charge par les deux clubs en présence.

Pour les rencontres « moins de 19 ans » si aucune recette n'est réalisée, le Comité des Alpes de Rugby, indemniserà le club organisateur par une somme forfaitaire de 80 €, cette somme sera portée à 140 € pour l'organisation de deux rencontres successives.

※ FORFAIT :

Pénalités financières

Seniors – Juniors : 200 € / Cadets – Minimes : 100 €

Seniors Réserves de Promotion d'Honneur et de 1^{ère} Série : 100 €.

※ MATCHES REPORTES SUITE À LA DECISION DE L'ARBITRE :

Article 654, règlement FFR.

**BAREMES APPLIQUES PAR LE COMITE DES ALPES
SAISON 2008/2009**

※ **Imprimés de mutation :**

- PRO D1 – D 2 : 150 €
- Fédérale 1 /1^{ère} division féminine : 80 €
- Fédérale 2 / Fédérale 3 /2^{ème} division féminine : 60 €
- Séries territoriales /3^{ème} division féminine : 40 €
- Moins de 15 ans : 10 €

※ **Timbres d'affiliation :**

Tarif F.F.R, article 622 du règlement financier F.F.R.

※ **Bordereaux d'affiliation :**

- Joueurs, dirigeants, vétérans : 2 €
- Moins de 15 ans 1 €

En fin de saison, le comité ristournera aux clubs :

- 2 €, pour chaque nouvelle affiliation joueur, dirigeant, vétéran
- 1 € pour chaque nouvelle affiliation moins de 15 ans

※ **Réédition :**

- Carte d'affiliation : 10 €
- Carte de qualification : 4 €
-

Lors d'une mutation, si le club quitté ne fournit pas la carte d'affiliation, ce dernier se verra facturer la somme de 10 € pour réédition.

※ **SANCTIONS FINANCIERES A L'ENCONTRE D'UN JOUEUR , D'UN EDUCATEUR, D'UN ENTRAINEUR :**

Barème FFR, articles 531 – 532 du règlement financier FFR

※ **RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être accompagnée de la somme de 150 € par unité de réclamation, cette somme sera restituée si la réclamation est reconnue fondée.

※ **APPEL DES DECISIONS DES COMMISSIONS**

Les appels doivent être adressés, dans les **cinq jours** suivant la notification et accompagnés d'une somme de 150 €.

※ **ENGAGEMENTS :**

Une somme de 60 € sera demandée pour chaque équipe engagée dans les différents championnats organisés par le Comité Territorial des Alpes.

※ **ABSENCE DES CLUBS AUX ASSEMBLEES ANNUELLES OU EXTRAORDINAIRES ET AUX REUNIONS DE CLUBS PROGRAMMEES PAR LE COMITE**

Pénalités : Clubs fédéraux : 100 €
Séries territoriales : 50 €